

---

# REPÈRES D'ACTUALITÉ GFP

## juillet 19

---

---

[Aurélien Baudu \(fiscalité et procédures fiscales\)](#)

---

[Fabrice Bin \(Europe et international\)](#)

---

[Jean-François Calmette \(budget de l'État et des opérateurs\)](#)

---

[Mathieu Houser \(finances locales\)](#)

---

[Michel Le Clainche \(comptabilité publique, management public, coordination\)](#)

---

[Yves Terrasse \(finances sociales\)](#)

---

### **BUDGET DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS**

#### **3/7 Rapport d'activité de l'Agence France Trésor**

L'Agence France Trésor a publié son [rapport d'activité](#) pour l'année 2018. Le rapport rappelle que 2018 signe pour l'État une nouvelle année de financement à des taux extrêmement faibles. Les besoins de financement représentent cependant 192 Md€. L'encours de la dette négociable au 31 décembre 2018 est de 1756 Md€. Enfin, en 2018, le coût de financement des émissions de dette à moyen et long terme de l'État s'est établi à un taux moyen de 0,53% sur l'année 2018 contre 0,65% en 2017.

#### **9/7 Premier rapport sur le printemps de l'évaluation**

La commission des finances a présenté le 3 juillet, son [rapport](#) n°2104 sur le « printemps de l'évaluation » des politiques publiques. Le rapport liste les différents acteurs de l'évaluation, énonce les résolutions et objectifs dans le cadre des deux premiers « printemps de l'évaluation », réalise différentes analyses sur les problématiques du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques et synthétise les rapports spéciaux d'évaluation par thématique. Le document signale que pour que les travaux d'évaluation aboutissent à un vote, « le seul instrument utilisable est celui des propositions de résolution de l'article

34-1 de la Constitution » en dépit de certaines difficultés d'utilisation. Concernant les analyses transversales en matière fiscale et budgétaire, le rapport revient sur trois questions : les difficultés de budgétisation, les dispositifs de performance et les dépenses fiscales insuffisamment pilotées. Quatre « faits saillants » apparaissent enfin à la lecture des différents rapports spéciaux d'évaluation : il est nécessaire de mieux contrôler les opérateurs de l'État ; de mieux connaître les effectifs de la fonction publique pour mieux les gérer ; de considérer la modernisation de la gestion publique comme une nécessité et réalité « transpartisane » ; de poursuivre les efforts en vue d'une évaluation précise des politiques publiques.

## **10/7 Les données de la performance, budget de l'État 2018**

La [publication](#) par la direction du budget du rapport sur l'exécution du budget de l'État 2018 est accompagnée de nombre de données budgétaires des missions et programmes et réalise un focus des indicateurs les plus représentatifs des missions. Le rapport comprend aussi une iconographie très importante dont certains graphiques colorés ne sont pas forcément très parlants... On sait par ailleurs que certaines missions qui sont par nature difficiles à évaluer comme « l'action extérieure de la France » aura forcément un objectif flou comme celui de « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe ». Le focus de la mission a le mérite de donner des chiffres plus concrets avec par exemple le « délai de traitement des documents administratifs et des demandes des titres ». On y apprend que le délai de délivrance des passeports est relativement stable (13 jours). En termes d'objectif atteint dans le cadre de mission « Conseil et contrôle de l'État », le Haut conseil des finances publiques, comme en 2017 se voit attribuer un satisfecit avec un objectif réussi de 100% de la cible atteinte s'agissant de sa contribution à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers !

## **11/7 Les plafonds de dépenses pour 2020**

La direction du budget a mis en ligne le [« tiré à part »](#) qui présente, en marge du rapport sur l'évolution des dépenses publiques, les plafonds de dépenses pour le projet de loi de finances 2020 et pour le triennal 2020-2022. La norme des dépenses pilotables augmente de 4,85 Md€. Les ministères de l'Education et des

Armées bénéficient d'une hausse de leurs crédits de plus de 1%. Le ministère de l'action et des comptes publics et le ministère de la cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales subissent des plus fortes réductions en 2020.

## **17/7 La fraude aux fonds européens**

Le [rapport](#) du sénateur Joly regrette que plusieurs pays européens et la Commission peinent à bien mener la lutte contre la fraude aux fonds européens. « *La stratégie antifraude de l'Union européenne (...) est morcelée, toujours en quête de légitimité* ». Le document rappelle ensuite que la France, en tant que premier bénéficiaire des dépenses européennes (13, 5 Md€ reçus en 2017), a un devoir d'exemplarité en matière de gestion des fonds européens et de détection de la fraude.

## **17/7 Le coût économique et budgétaire du mouvement des « gilets jaunes »**

Un [rapport](#) parlementaire d'information (à l'intitulé très prudent) portant sur « les coûts économiques, sociaux et budgétaires des blocages, violences et dégradations commis *en marge* du mouvement des gilets jaunes » dresse un inventaire des effets collatéraux des manifestations et blocages sur l'activité économique du pays. Les pertes de chiffre d'affaires, notamment pour les petites entreprises, ont eu pour conséquence des pressions sur la trésorerie, entraînant avec elles une cascade d'autres risques : retards de paiement, difficultés à faire face aux charges fixes, dégradations de la situation bancaire. Outre les délais de paiement accordés par l'État aux entreprises touchées (112 M€ de délai de paiement de cotisations sociales au 31 mai 2019) et les remises gracieuses de majoration de retard ainsi que des aides à l'activité dont ont profité 3225 entreprises, les violences et dégâts ont eu aussi un impact direct sur les finances publiques de l'État et des collectivités territoriales. À ce titre, la remise en état des 2410 radars détruits et des 577 abîmés pourrait à terme coûter 71 M €. De plus, l'État a fait face à des coûts directs de rémunération des forces de l'ordre au titre des heures supplémentaires effectuées ( 46 M€) . S'agissant du patrimoine monumental, on apprend que le coût des travaux de restauration de l'Arc de triomphe vandalisé le 1<sup>er</sup> décembre 2018, pourrait être

estimé à environ 1 M€ ! On est donc très loin ici de violences purement symboliques...

## **18/7 La Cour contrôle l'Élysée**

Le [rapport](#) de la Cour des comptes sur les comptes de l'Élysée a constaté que les produits retracés dans le compte de résultat de la présidence de la République se sont établis à 105, 07 M€ et les charges à 108, 88 M€. De plus, la dotation budgétaire inscrite en loi de finances initiale pour 2018 à 103 M€ et les produits de gestion réalisés (1,63 M€) se sont révélés insuffisants pour couvrir les dépenses (110, 3 M€ en crédit de paiement). Un prélèvement sur la réserve d'un montant de 5, 67 M€ a été effectué pour assurer l'équilibre budgétaire.

## **23/7 Les pistes financières de réforme de l'aide juridictionnelle**

Un [rapport](#) d'information sur l'aide juridictionnelle (AJ) n°2183 a été publié par l'Assemblée nationale et présente 35 propositions pour améliorer ce dispositif qui permet normalement aux plus démunis d'accéder gratuitement à la justice lorsque l'aide est dite « totale » (accordée jusqu'à 1031 € de revenus). Or l'AJ est « victime de son succès ». Le nombre d'admissions est en effet passé de 388 250 en 1992 à 688 637 en 2002 avant d'atteindre 915 563 et 985 110 en 2017. Les dépenses d'AJ atteignent ainsi pour l'année 2018, 472 M€ (hausse de plus d'un tiers par rapport à 2015). La proposition n°25 du rapport parlementaire propose de réintroduire un droit de timbre de 50€, dont seraient exonérés les bénéficiaires de l'AJ et dont le produit serait affecté à un compte spécial destiné à financer le relèvement des plafonds d'admission à l'AJ au niveau du SMIC net et l'attribution de plein droit de l'aide pour les victimes de violences conjugales.

## **30/7 La loi Notre-Dame de Paris**

La [loi](#) n°2019-813 du 29 juillet 2019 pour la restauration de Notre-Dame a été publiée au JORF du 30 juillet. Le texte ouvre une souscription nationale entre le 16 avril 2019 et le 31 décembre 2019 pour le financement des travaux du monument historique. Les versements (dans la limite de 1000 €) effectués par les particuliers bénéficieront d'un dispositif de réduction d'impôt sur le revenu

jusqu'à 75%. Par ailleurs, un comité de contrôle réunissant notamment le Premier président de la Cour des comptes est chargé du suivi des fonds collectés.

## **FINANCES LOCALES**

### **L'évolution de la fiscalité locale de 1986 à 2018.**

Une très intéressante [étude](#) de synthèse de la Banque postale permet de mesurer certaines évolutions. La part des finances locales dans les prélèvements obligatoires passe de 4,3 % du PIB en 1986 à 6,4 % en 2018. Bien évidemment, ce rapport revient sur la tendance générale, qui est celle de la diminution du pouvoir de taux. Tous les impôts sont examinés avec en premier lieu la TFPB, qui depuis de 30 ans, a été multiplié par 6,7 et son poids dans les recettes fiscales est passé de 16 % à 22 %. Cette étude rappelle l'existence des disparités départementales s'expliquant tant par les bases que par le taux mais également par les caractéristiques propres à la nature des logements et à la population de ces territoires. Pour la CFE, le taux moyen de CFE est de 26,3 % en 2017, son niveau moyen s'échelonne entre 16,5 % et 40,2 % et résulte en grande partie du niveau antérieur des taux de TP, eux-mêmes partiellement corrélés à l'importance des anciennes bases.

### **2/7 Maîtrise des dépenses : 14 collectivités sur 322 en dehors de la norme**

La contractualisation a rempli son objectif pour 2018. Tel est le [constat](#) dressé par le Gouvernement. La progression des dépenses réelles de fonctionnement des 322 grandes collectivités et EPCI a été limitée à 0,4%. Seuls 14 d'entre-eux ne respectent pas les critères posés par la loi de programmation du 22 janvier 2018 mais les motifs n'ont pas été dévoilés. Cependant, il convient d'avoir une vision agrégée, comme le rappelle le rapport de l'observatoire des finances locales rendu en juillet 2019. En 2018, en ajoutant les budgets annexes des collectivités, les syndicats et en neutralisant certains flux entre budgets et entre personnes morales différentes (communes, GFP, syndicats, départements, régions et CTU), les dépenses de fonctionnement augmentent en 2018 de +0,9%.

### **2/7 Position de l'AMF sur la réforme de la fiscalité locale**

Le bureau de l'AMF a pris [position](#) sur la réforme de la fiscalité locale lors de sa réunion du 2 juillet 2019. L'AMF plaide pour le maintien d'une compensation par dégrèvement en 2020, ce qui permettra aux collectivités de préserver la dynamique des bases, de garder le pouvoir de taux des communes et de respecter intégralement leur autonomie financière et fiscal, tout en maintenant le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les citoyens. Le bureau de l'AMF s'inquiète, par ailleurs, de la méthode et du calendrier. Selon les maires, la réforme est pour l'instant élaborée unilatéralement par l'Etat. En outre, aucune évaluation et étude d'impact n'ont été communiquées aux collectivités. Plus précisément, les maires attendent des précisions sur la dotation budgétaire de l'État annoncée pour compléter le financement de la compensation et sur les modalités de calcul du coefficient correcteur.

## 6/7 Le rapport de l'OGPFL

La DGCL et l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ont rendu leur traditionnel [rapport](#) sur les finances des collectivités locales en 2019, qui revient sur l'année 2018. Cette année-là, les collectivités locales ont limité leurs dépenses de fonctionnement à + 0,2 % d'évolution après +2 % l'année précédente. Les recettes de fonctionnement ralentissent aussi (+1,1% après +2,3% en 2017). Les dépenses d'investissement continuent en 2018 d'augmenter (+5,2%), sans toutefois dépasser le rythme de 2017 (+6,2%). La progression est particulièrement intense dans le secteur communal. Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progressent, elles aussi, très fortement (+10,5% après +3,8% en 2017) et l'encours de dette se stabilise en 2018 pour la première fois depuis 2003. Les dépenses de fonctionnement du bloc communal augmentent de + 0,1%. Pour l'ensemble des autres catégories, départements, régions et collectivités territoriales uniques, les dépenses de fonctionnement augmentent de +0,3 %. Les recettes de fonctionnement ralentissent en 2018 (+1,1 %, après + 2,3 % en 2017) même si les collectivités ont bénéficié en 2018 d'une revalorisation importante des valeurs locatives pour les taxes ménages (+ 1,2 % après + 0,4 % en 2017). En outre, les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont une nouvelle fois dynamiques (+ 4,6 %), mais moins qu'en 2017(+ 15,9 %). En revanche, la CVAE continue à être une véritable source d'incertitudes, celle-ci n'augmente que de + 0,8% contre + 4,3 % en 2017. Le système des versements

d'acomptes des entreprises et des reversements de l'État obscurcit considérablement l'examen de cette ressource.

## **25/7 Autonomie des collectivités : une comparaison européenne**

Une [étude](#) de France Stratégie tente, une nouvelle fois, de définir l'autonomie financière des collectivités dans une approche comparatiste. Sont ainsi étudiés différents aspects comme le niveau de dépenses publiques, la part décisionnelle sur les ressources ou encore la part sur les décisions d'emprunt. La France se caractérise par une faible décentralisation des dépenses publiques. Seulement 20 % de ces dépenses sont payées par les administrations territoriales, contre 31 % en moyenne dans l'Union européenne. Cette étude tente une analyse de l'ordre juridique en estimant que dans les pays fédéraux — Belgique, Allemagne, Espagne et Autriche —, les dépenses des États fédérés sont supérieures à celles des administrations publiques locales. Cette note revient également sur l'impact de l'affectation de l'emprunt uniquement aux dépenses d'investissement. Cette règle n'est pas si contraignante que cela, car dans la plupart des pays, il existe des règles similaires. En outre, les collectivités territoriales françaises sont plutôt moins endettées qu'ailleurs.

## **22/7 Une synthèse de la DGF**

Une [étude](#) publiée par le CGET donne une vision synthétique de la dotation globale de fonctionnement des communes en 2019. Elle a atteint 11,83 Md€ et représente 14,85% des recettes réelles de fonctionnement (les impôts : 56%). Elle est stable depuis deux exercices après quatre ans de réduction : -4,78 Md€ entre 2014 et 2014. Le rapport analyse les causes de variations pour chaque commune bénéficiaire et met en évidence l'augmentation de la part de péréquation assurée par quatre dotations qui bénéficient à 97,5% des communes et représente 39,6% de l'enveloppe globale.

### **FINANCES SOCIALES**

## **3/7 Des députés proposent de réformer l'aide sociale à l'enfance**

La [mission d'information](#) sur l'aide sociale à l'enfance créée à l'Assemblée nationale en mars 2019 a délivré son rapport le 3 juillet. Cette politique publique, qui a fait l'objet de nombreuses réformes-la dernière en date étant celle du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance-est difficile à évaluer dans la mesure où elle est prise en charge, depuis les années 1980, par les départements, où se révèlent des pratiques très hétérogènes. En 2018, elle concernerait environ 341 000 enfants, soit 2% de la population des mineurs. Selon l'Observatoire national de la protection de l'enfance, les dépenses des départements pour l'aide à l'enfance se sont élevées en 2017 à 8Md€, en croissance de 40% depuis 1998 ; en rajoutant les dépenses de l'Etat (protection judiciaire de la jeunesse), le coût de la protection de l'enfance serait de l'ordre de 10Md€. Le rapport fait état d'une gouvernance très complexe, de coûts très variables d'un département à l'autre, et d'une coordination nationale éclatée entre plusieurs organismes. La Commission formule un ensemble de 19 propositions, qui portent essentiellement sur l'accompagnement, le renforcement de la coordination entre les acteurs et le statut des assistants familiaux.

## **10/7 Réflexions sur la réforme de l'emploi handicapé**

Le gouvernement poursuit ses réflexions sur l'emploi handicapé, avec l'orientation de traiter de manière moins spécifique les travailleurs en situation de handicap et de favoriser l'emploi direct de ceux-ci par les entreprises. Serait alors posée la question du devenir de l'Agefiph qui gère les fonds collectés sur les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6% et dont le fonctionnement avait été critiqué l'an dernier par la Cour des Comptes. Le gouvernement étudierait la possibilité de transférer les compétences et les moyens de l'Agefiph et du réseau Cap Emploi à Pôle Emploi

## **12/7 Le retour à l'équilibre de l'UNEDIC se profile pour 2020**

Les dernières [prévisions financières](#) de l'UNEDIC du 12 juillet 2019, qui ne prennent pas en compte les effets attendus de la réforme de l'assurance chômage annoncée le mois dernier par le gouvernement et opérée par le décret du 26 juillet (cf infra), font état d'une perspective de redressement sensible de l'UNEDIC qui passerait d'un déficit financier de -3,4Md€ en 2017 à un solde de-



1,7 en 2018 et 2019, -0,5Md en 2020 et un excédent de 1,2Md en 2021 et de 3,3Md€ en 2022 (les résultats comptables étant toutefois différents). La dette varierait peu sur la période de 35,5Md à 33Md€ en 2022. Ces prévisions sont calées avec les perspectives de croissance officielles (1,4% jusqu'en 2022) et une hypothèse de la baisse du taux de chômage au sens du BIT de 8,7% début 2019 à 7,4% fin 2022.

## **12/7 Le Comité de suivi des retraites appelle au redressement financier**

Le comité de suivi des retraites a remis son sixième [avis](#) le 12 juillet. Cette instance, mise en place par la loi du 20 janvier 2014 se prononce sur l'observance des principes que doit respecter l'évolution des régimes de retraite : pérennité financière du système, montant et niveau de vie des retraités, objectif de traitement équitable des assurés. Sur la garantie de la pérennité du système, le Comité de suivi des retraites s'appuie sur les prévisions à long terme du COR et sur celles de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (cf REPERES de juin). Il prend acte de la dégradation de l'équilibre financier des systèmes de retraite depuis 2018 et rappelle la prévision du COR d'un solde négatif compris entre -0,2 et -0,4% du PIB en 2022, et entre -0,3% et -0,6% en 2025 , mais il souligne que l'appréciation sur la soutenabilité des régimes de retraite dépend largement des conventions comptables utilisées. Le CSR conclut que quelle que soit la convention utilisée, un besoin de financement subsistera à moyen terme (jusqu'en 2040), mais qu'il est sans commune mesure avec les déséquilibres qui étaient envisagés dans les années 1990, où on s'attendait à ce que les dépenses de retraite représentent plus de 20% du PIB, alors qu'elles se situent à 13,8% en 2018 . En conclusion, le CSR maintient sa recommandation au gouvernement de 2017 de porter une attention particulière à la mise en œuvre du nécessaire redressement financier. Il porte par ailleurs un jugement favorable sur les orientations du futur système universel, tout en mettant en garde le gouvernement sur la difficulté qu'il y a de poursuivre plusieurs objectifs à la fois (redressement financier et remise à plat du système) et sur la nécessité d'avoir des messages clairs.

## **10/7 Sénat : le retour à l'équilibre de la sécurité sociale se dérobe**

Le [rapport](#) de la Mission d'évaluation et de contrôle de la SS et de la Commission des Affaires sociales du Sénat prend acte du retour au quasi équilibre en 2018 de l'ensemble constitué par le régime général et le FSV, qui a été largement analysé dans les REPERES parus au printemps, mais le relativise par les lourdes incertitudes qui pèsent sur la trajectoire des comptes sociaux dans les années à venir : ralentissement attendu de la croissance par rapport à des prévisions gouvernementales trop optimistes (1,4% d'ici 2022) , surcoût des mesures d'urgence économique et sociales-la compensation à la SS de ces mesures étant plus qu'incertaine, grande incertitude sur l'atteinte à 2024 de l'objectif d'extinction de la dette sociale portée par la CADES et l'ACOSS, incertitude sur le financement . Le rapport fait par ailleurs un bilan des mesures sur le pouvoir d'achat et de l'intégration du régime social des indépendants dans le régime général.

## **16/7 La Cour des Comptes et la réforme des régimes spéciaux**

La Cour des Comptes a rendu le 16 juillet, à la demande de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale, un [rapport](#) sur trois régimes spéciaux : ceux des personnels des industries électriques et gazières (CNIEG), de la SNCF et de la RATP. La Cour relève d'abord que ces régimes n'ont commencé à être réformés que bien plus tard que les pensions du Régime général et de la fonction publique. Le rapprochement avec la fonction publique est resté imparfait, tant pour les droits contributifs que pour les droits non contributifs ( droits familiaux, minima de pension...). L'âge effectif de départ à retraite des personnels a peu augmenté : 57,7 ans pour les Industries électriques et gazières, 56,9 ans pour ceux de la SNCF, 55,7ans pour la RATP, sans que cela se justifie par des écarts significatifs d'espérance de vie. Du fait des déséquilibres démographiques, les cotisations n'assurent qu'un financement limité des dépenses de pensions (36% à la SNCF, 41% à la RATP et 68% pour les IEG), ce qui nécessite un montant global annuel de concours publics de l'ordre de 6 Mds€ . La Cour fait un ensemble de 10 recommandations, dont les plus significatives portent sur le réexamen des possibilités de départ précoce, la remise en cause de certains droits non contributifs, et surtout le mode de financement de ceux-ci dans le futur système universel qui ne pourra pas prendre en charge des droits passés qui s'écartent trop de la situation des salariés du privé et de la fonction

publique. La Cour évoque la possibilité d'une surcotisation temporaire des entreprises et des salariés dédiée au maintien des droits spécifiques.

## **17/7 En 2020, stabilisation du nombre des contrats aidés**

Après une réduction drastique de leur nombre (de 460 000 à 320 000), les contrats aidés ont été remplacés par les « parcours emploi compétences » (PEC) qui ne sont plus ouverts au secteur privé et dont le contenu en orientation et formation est plus exigeant ; l'enveloppe financière qui leur est allouée va également au dispositif beaucoup plus ancien de l'« insertion par l'activité économique », si bien que le démarrage des PEC a été lent en 2018 (moins de la moitié des 200 000 contrats autorisés a été consommée). En 2019, le gouvernement a ouvert 130 000 contrats, en anticipant une signature de l'ordre de 100 000), et ce chiffre devrait être reconduit en 2020 .

## **18/7 Les grands axes de la réforme des retraites dévoilés**

Le 18 juillet Jean-Paul Delevoye a rendu au Premier Ministre et à la Ministre des Solidarités et de la Santé le [rapport](#) sur la réforme des retraites issu de près de 18 mois de concertation. Les principes fondateurs de la réforme (maintien du financement par répartition, mise en place d'un système universel qui remplacera les 42 régimes actuels de retraite et extinction des régimes spéciaux, introduction d'un système par points où « 1€ cotisé vaudra les mêmes droits pour tous »...) , qui avaient été exposés dans plusieurs REPERES, ont été réaffirmés. Le rapport était attendu pour mettre un terme aux débats qui s'étaient focalisés sur plusieurs points clefs : 1) en premier lieu sur l'âge de départ permettant d'assurer l'équilibre financier du régime : l'âge légal de départ reste fixé à 62 ans, mais est institué un dispositif de « taux plein » (correspondant à une pension complète sans décote) qui permettra aux pensionnés de bénéficier du rendement optimal du système (5,5% en fonction des hypothèses en vigueur aujourd'hui) et devra assurer l'équilibre du système. L'âge du taux plein sera fixé à 64 ans pour la génération née en 1963 ; il évoluera ensuite comme l'espérance de vie ; le rapport précise que le futur système devra démarrer à l'équilibre en 2025 , il ne donne pas les pistes pour converger à l'équilibre, qui seront à concerter avec les partenaires sociaux ; 2) la part de la solidarité dans le nouveau régime sera confortée et identifiée dans un Fonds de

solidarité vieillesse universel financé par l'impôt : attribution de points de solidarité pour les périodes d'inactivité subie (chômage, maternité, maladie..), augmentation du minimum retraite à 85% du SMIC net (actuellement 81% pour les salariés et 75% pour les agriculteurs), pour les femmes majoration des points de 5% dès le premier enfant et par enfant, harmonisation des règles pour la réversion. 3) reconnaissance de la pénibilité et la spécificité de certains métiers pour la possibilité d'un départ avant 62 ans, étant entendu que les départs anticipés que connaissent les régimes spéciaux et la fonction publique (catégories « actives ») seront progressivement éteints. 4) le niveau des retraites sera sécurisé dans le temps : la valeur du point ne pourra pas baisser et elle sera revalorisée sur la base de l'évolution des revenus moyens, et une fois les points transformés en retraites, celles-ci seront revalorisées comme l'inflation ; un Fonds de réserve universel sera constitué pour faire face aux aléas démographiques et économiques. 5) des « règles d'or » sont posées pour le pilotage : à l'entrée dans le nouveau système le poids des recettes et des dépenses sera maintenu constant, et sera mise en œuvre la règle d'un solde cumulé positif ou nul par période de 5ans, sur un horizon de long terme de 40 ans. 6) une gouvernance originale sera instituée, avec la création d'une « caisse nationale de retraite universelle », dotée d'un conseil d'administration paritaire qui pourra se prononcer sur le pilotage du système, mais dans le cadre de la trajectoire définie par le Gouvernement et le Parlement dans le cadre du PLFSS. Il est acquis que la mise en place du nouveau système va entraîner une redistribution importante entre les différentes populations de pensionnés, selon les différents régimes ; à cet égard le rapport met surtout en exergue les futurs bénéficiaires ; les personnes ayant des revenus modestes et des carrières incomplètes ou hachées ; les femmes qui devraient voir l'écart avec la pension moyenne des hommes (actuellement 42%) se réduire. Une nouvelle phase de concertation va s'ouvrir à l'automne 2019, avant le dépôt du projet de loi en 2020.

## **22/7 Une note de l'ACOSS sur la fraude aux cotisations sociales**

Une [note](#) de l'ACOSS reprise par le Haut Conseil du financement de la protection sociale estimerait la fraude aux cotisations sociales sur le Régime général à un montant compris entre 6,8 et 8,4 Md€ en 2018, soit entre 2,2% et 2,7% du

montant des cotisations mises en recouvrement. Le travail dissimulé représenterait entre 5,2 et 6,5Md€, et les écarts relevés par le contrôle comptable d'assiette (qui ne traduisent pas nécessairement une intention de frauder) entre 1,6 et 2Md€. Cette estimation, réalisée à partir des contrôles des URSSAF, est un peu supérieure à celle de 2016 (7,5Md€), mais reste sensiblement inférieure au montant-compris entre 20 et 25Md€-avancé par la Cour des Comptes en 2014 et qui procédait d'une méthodologie différente extrapolant à partir des gros contrôles. Le travail dissimulé se concentre dans trois grands secteurs (les transports routiers, le BTP et les cafés restaurants), la progression sensible de cette pratique a amené le gouvernement à missionner l'INSEE pour réévaluer l'impact fiscal du travail dissimulé pour 2022.

## **26/7 L'application de la loi de financement de la SS pour 2019**

La Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a déposé le 26 juillet son [rapport](#) sur l'application de la LFSS 2019 ; ce rapport de la Commission fait le point sur tous les textes parus ou restant à paraître pour l'application de la dernière LFSS.

## **26/7 Sortie du décret sur la réforme de l'assurance chômage**

Le [décret n° 2019-06 du 26 juillet 2019](#) met en œuvre la réforme de l'assurance chômage qui avait été présentée par le Premier Ministre le 18 juin dernier (cf REPERES de juin). Le texte reprend tous les points qui avaient l'objet de débats importants : le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation (durée d'affiliation), l'ouverture de droits aux démissionnaires et aux travailleurs indépendants, le mode de calcul des allocations journalières à partir du salaire de référence, les règles de « rechargement » des droits, le plafonnement des indemnités, le dispositif du bonus-malus applicable aux contrats courts. .. La plupart de ces dispositions seront applicables au 1er novembre 2019 .Pour autant , le débat , notamment sur les contrats courts n'est pas clos puisque le MEDEF a l'intention de faire un recours sur la liste des 7 secteurs concernés par le bonus malus, de nouveaux travaux économiques ayant été publiés sur les effets de ceux-ci. Une [étude de](#) l'INSEE publiée le 2 juillet montre l'importance

croissante des CDD courts dans les embauches depuis 30 ans et le fait qu'ils agissent comme des trappes à bas salaires.

## **26/7 La loi relative à l'organisation du système de santé**

Au JO du 26 juillet 2019 a été publiée la [loi](#) n°2019-774 du 24 juillet 2019 sur l'organisation et la transformation du système de santé, dont les orientations ont été exposées dans les REPERES de septembre 2018 (publication du plan « ma santé 2022») et de février 2019 (présentation du projet de loi))

### **FISCALITE ET PROCEDURE FISCALE**

#### **1/7 Données fiscales et étude des revenus**

*Le Monde* des 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet a publié des articles d'une équipe du Collège de France (Philippe Aghion, Vlad Ciornohuz, Maxime Gravouille, Stefanie Stancheva) qui procède à une étude inédite des déclarations de revenus des années 2011-2015 après avoir constitué une « base de données fiscales individuelles dynamiques » permettant de suivre les déclarations des individus (et non seulement des foyers) d'une année sur l'autre. Parmi les premiers résultats, un premier article analyse la faible probabilité de passer d'un décile de revenus à un autre, vers le haut (40% pour un individu du décile le plus modeste) comme vers le bas (33% pour les revenus les plus élevés), inégale selon les régions et exclue après 30 ans. Un autre article montre les baisses brusques de revenus catégoriels qui pourraient s'expliquer par les modifications législatives : forte baisse des revenus du capital du centile le plus riche entre 2012 et 2013 ; forte baisse du nombre de contribuables déclarant un salaire brut supérieur à 1 million d'euros entre 2012 et 2013 et augmentation en 2015, peut-être liées à la taxe temporaire de 75%.

#### **1/7 Une QPC sur l'assouplissement du « verrou de Bercy »**

L'Association française des entreprises privées (AFEP) a contesté l'assouplissement du dispositif dit « verrou de Bercy » ([L. n°2018-898 du 23 oct. 2018, art. 36](#)) en demandant au Conseil d'État, de transmettre une QPC au Conseil constitutionnel portant sur l'article L. 228 du LPF (CE, 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ch. r., 1<sup>er</sup> juillet 2019, *Association française des entreprises privées*, [Req. n°429742](#)). La

question a été renvoyée devant le Conseil constitutionnel et enregistrée au greffe de ce dernier le 2 juillet 2019 (aff. n°2019-804 QPC). Affaire à suivre.

## 9/7 Vers une éco-contribution sur les billets d'avion ?

Le Gouvernement, et notamment le ministre des Transports, a annoncé vouloir mettre en place une écotaxe de 1,50€ à 18€ sur les billets d'avion à partir de 2020. Cette mesure, décidée lors du deuxième Conseil de défense écologique, serait intégrée au projet de loi de finances 2020 et s'appliquerait à toutes les compagnies aériennes. Cette taxe devrait rapporter 182 M€ à partir de 2020, qui seront consacrés à des investissements pour des infrastructures ferroviaires.

## 9/7 Le rapport d'activité 2018 de TRACFIN : une montée en puissance

Selon le [communiqué](#), TRACFIN connaît une forte progression de son activité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (+75% en trois ans). Concernant les professionnels non financiers, les plus gros volumes déclaratifs sont assurés par les notaires puis par les professionnels de l'immobilier. Un recul significatif de la participation des experts-comptables et des commissaires aux comptes est observé, ainsi que du secteur de l'art et des agents sportifs. Le renseignement est devenu une « arme de détection massive » des activités terroristes et « TRACFIN a montré sa capacité de coopération au plan international comme national » a déclaré le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

## 10/7 La contribution des grands groupes français aux finances publiques

[L'étude de l'AFEP](#) sur la contribution des grandes entreprises à l'économie française souligne une contribution toujours élevée aux finances publiques. Elles ont versé près de 20% des prélèvements obligatoires sur les entreprises (43 Mds€ de prélèvements sur le travail ; 11 Mds€ d'impôt sur les sociétés ; 4,6 Mds€ sur le chiffre d'affaires et la VA et 4 Mds€ sur le foncier). La part des grandes entreprises dans l'IS demeure modeste. Cet écart s'explique par la capacité des groupes à optimiser leur impôt. En revanche, les grands groupes contribuent davantage aux prélèvements obligatoires sur les facteurs de production. Cette catégorie regroupe par exemple les taxes locales (CFE, CVAE), la taxe sur les véhicules de société (TVS) ou encore la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)... Cette forte contribution aux impôts sur la production constitue d'ailleurs un autre élément d'explication à la faiblesse de l'IS payé par les grandes entreprises, puisqu'ils grèvent l'assiette de l'IS. Enfin, la contribution des grandes entreprises aux prélèvements obligatoires sur le travail, c'est-à-dire aux charges sociales, se monte à 17%. Ce chiffre est stable par rapport aux années précédentes.

## 11/7 Adoption de la taxe « GAFA » à la française

Le Parlement a adopté définitivement la loi portant création d'une taxe sur les services numériques ([L. n°2019-759 du 24 juillet 2019](#)). La taxe dite « GAFA » (pour Google, Apple, Facebook et Amazon), doit rapporter 400 M€ au titre de 2019, puis 550 M€ pour 2020 et 650 M€ pour 2021. Ce texte fait de la

France l'un des premiers États à imposer le chiffre d'affaires des géants du numérique. Elle devrait s'appliquer à une trentaine de groupes (incluant Meetic, Airbnb, Instagram ou encore Criteo). Elle s'inspire largement d'un projet européen qui n'a pas abouti en raison des réticences de l'Irlande, de la Suède, du Danemark et de la Finlande. Elle concerne les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de plus de 750 M€ dans le monde, dont 25 M€ pouvant être rattachés à des utilisateurs localisés en France. Elle impose ces entreprises à hauteur de 3% du chiffre d'affaires réalisé en France, notamment sur la publicité ciblée en ligne, la vente de données à des fins publicitaires et la mise en relation des internautes par les plateformes. Ce texte législatif, solution unilatérale à la française, a vocation à n'être que temporaire, dans l'attente d'un aboutissement de négociations internationales. Les divergences restent toutefois importantes sur les moyens d'application, les USA privilégiant une approche très large ne se limitant pas au seul secteur du numérique.

### 17/7 Un bilan positif du PAS et une vigilance indispensable

La contribution écrite de la députée Cendra Motin au rapport Giraud de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le 17 juillet 2019, dresse un bilan positif du PAS. Peu d'erreurs ont été constatées. Le rapport soulève plusieurs points de vigilance avec un risque accru de contentieux. Dans les faits, l'IR théoriquement dû en 2018 a été annulé par un crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR), sauf pour les revenus exceptionnels (participation, prime extralégale de licenciement, de départ en retraite, etc.). Les réponses données par la DGFIP sur la caractérisation des « sommes surrogatoires », celles qui sont anormalement élevées, ne semblent pas être constantes selon le rapport, notamment pour les indépendants. Par ailleurs, les délais de mise à jour des taux par les collecteurs pourraient être raccourcis.

## 17/7 Rapport Giraud sur l'application des mesures fiscales (RALF)

Rendu au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le rapport Giraud revient notamment sur les niches fiscales. Le rapporteur du budget dénonce « l'incurie » du Gouvernement, car selon le rapport d'application 30 % des niches sont mal chiffrées. Il s'est concentré sur environ 472 niches fiscales existantes, coûtant environ 100 Mds€ par an aux finances publiques. Il demande la suppression pour 2021 des « trous noirs fiscaux » car ces niches fiscales sont à la fois impossibles à évaluer, elles ne sont pas bornées dans le temps, et le nombre de bénéficiaires réels est totalement inconnu.

### 17/7 Le recouvrement de la taxe de séjour par les plateformes

La réforme adoptée fin 2017 (L. n° 2017-1775 du 28 déc. 2017 de finances rectificatives pour 2017, art. 44 et 45) pose de nombreuses difficultés pratiques



selon le [rapport Giraud](#) de la commission des finances de l'Assemblée nationale du 17 juillet 2019. Beaucoup de plates-formes en ligne n'étaient pas prêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour collecter la taxe de séjour. Une seule plate-forme a réussi à collecter la taxe selon les modalités en vigueur. Pour les autres, l'application s'est faite de manière plus progressive et semble pleinement effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Un bilan complet devrait être fait début 2020 pour mieux comprendre d'où surgissent les difficultés

## **19/7 Le Conseil d'État rejette le recours des « américains accidentels »**

Par une décision du 19 juillet 2019, le Conseil d'État, suivant l'avis de son rapporteur public, a rejeté le recours de l'association des Américains accidentels tendant à obtenir l'abrogation des actes réglementaires transposant, en droit interne, l'accord FATCA conclu entre la France et les États-Unis le 14 novembre 2013 (CE, 19 juillet 2019, *Association des américains accidentels*, Req. n°424216).(v.Reperes de juin 2019)

### **MANAGEMENT PUBLIC**

## **1/7 Le déploiement du réseau France services**

Une [circulaire](#) n° 6094 SG du Premier ministre du 1er juillet définit les principes de déploiement du réseau France services annoncé par le Président de la République le 25 avril 2019. Les accueils polyvalents de proximité prendront la forme de maisons France service qui pourront être implantées dans des mairies, des sous-préfectures, des trésoreries, des bureaux postaux, des gendarmeries, des centres sociaux, des locaux associatifs ou culturels ou de bus France service. L'objectif est le déploiement de 300 nouvelles maisons avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans des cantons ruraux ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la couverture de tous les cantons en 2022. Une charte d'engagement prévoit la participation des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales devant assurer un bouquet de services minimum assuré par deux agents polyvalents spécialement formés. Le Commissariat générale à l'égalité des territoires pilotera le dispositif associé à la Banque des territoires et à La Poste. La participation de l'Etat sera forfaitisée à 30.000€ par an. Les préfets

doivent proposer d'ici le 15 septembre la transformation de maisons de services au public en maisons France service et la création de nouveaux points d'accueil.

## **1/7 Les salaires dans la fonction publique de l'Etat**

Une [note](#) de l'INSEE fait le point sur la rémunération des agents de l'Etat en 2017. Le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein est de 2556 €. Il a augmenté de 1% en 2017 en euro constant (+0,2% en 2016). La rémunération nette moyenne des personnes en place (en 2016 et 2017 chez le même employeur avec la même quotité de travail) augmente, en euro constant, de 2,4% en 2017. Le salaire moyen des femmes est inférieur de 13,5% en moyenne à celui des hommes. Celles-ci occupent 70% des 10% d'emplois les moins rémunérés. L'écart se réduit à 3% à âge, grade, catégorie et statuts égaux.

## **3/7 Rapport du Conseil d'Etat**

Le [rapport](#) d'activité du Conseil d'Etat met en évidence divers événements et évolutions concernant les juridictions administratives en 2018 : l'avis du Conseil sur les lois de bioéthique, la généralisation de télérecours, la réforme de la rédaction des décisions juridictionnelles, le développement de la médiation. Le Conseil d'Etat a examiné 69 projets de loi, 7 propositions de loi, 27 projets d'ordonnances, 822 projets de décrets, 17 demandes d'avis. En hausse de 8%, l'activité juridictionnelle a donné lieu à 9583 décisions du Conseil d'Etat (dont 317 questions prioritaires de constitutionnalité), 32.854 jugements des 8 cours administratives d'appel, 209.618 jugements des 42 tribunaux administratifs et 47.314 décisions de la Cour nationale du droit d'asile.

## **9/7 Les rémunérations les plus élevées à Bercy**

La [réponse](#) à la question écrite n°19.356 de M. José Evrard, député, publiée au JOAN du 9 juillet 2019, p.6.421, rappelle que la rémunération médiane des 138.000 agents des ministères économiques et financiers s'établit à 2.438€. Elle fournit des informations inédites sur les plus hautes rémunérations de ces ministères. 170 personnes ont une rémunération brute annuelle supérieure à 15.140€ (rémunération du Président de la République selon le député) : ils sont soit en poste à l'étranger, soit directeurs d'administration centrale, soit

administrateurs généraux des finances publiques. La rémunération de ces derniers a été réduite de 19,4% entre 2013 et 2017.

## **11/7 la Cour des comptes et la gestion des affectations des fonctionnaires**

Chaque année, l'Etat recrute 40.000 fonctionnaires et 150.000 font l'objet d'une mobilité géographique. La Cour, dans un [rapport](#) thématique, observe que les règles d'affectations et de mobilités font une place trop grande à l'ancienneté et au classement au détriment des besoins des usagers, de l'équilibre des territoires et, souvent, de la satisfaction des agents. Elle recommande des mesures pour mieux répondre aux besoins et mieux gérer les ressources humaines de l'Etat. Pour lutter contre l'attractivité insuffisante de certains territoires : rénovation de l'indemnité de résidence, généralisation des « postes à profil », concours nationaux à affectation locale, élargissement des périmètres d'affectation, développement du télétravail, dispositif contractuel incitatif ; pour anticiper l'évolution des besoins et des compétences : développement de la gestion prévisionnelle, fluidité entre les corps et les ministères, cohérence entre les prévisions budgétaires et l'évolution des emplois; pour une gestion des ressources humaines plus lisibles, moins centralisée et plus individualisée, la Cour préconise une déconcentration de certains actes de GRH, une meilleure publicité des offres de poste, une généralisation du conseil sur les carrières, de la formation au poste de travail et du tutorat.

### **L'activité de l'inspection générale des finances en 2017**

Le [rapport d'activité](#) 2017 de l'inspection générale des finances n'a été mis en ligne qu'en juillet 2019. Les 203 membres actifs du corps dont 38 inspecteurs généraux ont effectué 96 missions : 65 évaluations, conseils, 18 assistances, 12 vérifications, contrôles et audits, 1 interne. 56% étaient interministérielles. En matière de finances publiques, le rapport évoque les rapports relatifs au compte financier unique, au pacte financier avec les collectivités territoriales, à la taxe 3% sur les dividendes, à la simplification des prestations, à la préparation du prélèvement à la source, à la modernisation du versement des prestations sociales.

## **16/7 Baisse de l'attractivité des concours**

Selon une [étude](#) de la DGAFP sur les recrutements externes dans la fonction publique de l'Etat et dans la fonction publique territoriale, 48.572 candidats externes ont été reçus aux concours dont 38125 pour l'Etat. L'étude confirme la baisse de l'attractivité des concours mesurée par le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre des admis (hors concours d'enseignants :13 en 2017 ;14,6 en 2016 ;17,7 en 2015). Parmi les pistes envisagées pour renforcer l'attractivité de la fonction publique : la multiplication des concours nationaux à affectation locale, la meilleure prise en compte des compétences ,du savoir être et de l'expérience professionnelle, la mise en place d'une épreuve d'aptitude générale d'admissibilité commune à plusieurs concours, la prise en compte de l'ancienneté pour les admis par la troisième voie, la promotion de la « marque fonction publique ».

## **17/7 Nouveaux projets d'intelligence artificielle**

La DINSIC et la DITP ont rendu publique la [sélection](#) de la deuxième session de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les services publics. 15 projets seront accompagnés dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, parmi ceux-ci : aide au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales, identification des fausses déclarations douanières, aide à l'implantation d'entreprises artisanales, détection des séries de requêtes devant le Conseil d'Etat, détection de clauses abusives dans les contrats, devis et factures, identification des divergences de jurisprudence judiciaire.

## **17/7 Simplifions ensemble**

La direction interministérielle de la transformation publique a rendu public un [dossier de presse](#) relative à l'opération "Simplifions ensemble" qui s'est déroulée du 18 février au 15 avril. 19.000 propositions et 1.650.000 votes ont été enregistrés sur le site dédié. Le Comité interministériel du 20 juin 2019 a pris en considération les principaux thèmes: services de proximité, déconcentration, réduction du nombre d'échelons hiérarchiques, simplification des textes et des formulaires. Quatre sujets devront être approfondis : l'autonomie des agents,

l'informatique et l'environnement de travail, la simplification des procédures internes, la communication interne...

## **18/7 La réforme des retraites**

Les propositions de Jean-Paul Delevoye sur la création d'un système universel de retraites supposent la disparition à terme du régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux. L'ensemble de la carrière et non les six derniers mois seront pris en compte. Des cotisations sur l'ensemble de la rémunération brute, prime comprise, ouvriront des droits. Elles seront au taux général de 28,12% répartis, en cible après une période de transition de l'ordre de 15 ans, entre l'employeur pour 60% et par les fonctionnaires pour 40%. Les régimes de cessation anticipée ne seront maintenus que pour les agents ayant exercé pendant au moins 27 ans des fonctions dangereuses dans des missions régaliennes de sécurité et d'ordre public. Les autres métiers pénibles relèveront du droit commun : compte prévention pénibilité et retraite pour incapacité permanente. De longues périodes de transition sont prévues.

## **18/7 Vers une nouvelle réforme de la protection sociale complémentaire ?**

Le rapport commandé à trois inspections générales et présenté aux organisations syndicales formule une appréciation critique du système de référencement, mis en œuvre dans les ministères pour ouvrir le marché de la protection sociale complémentaire à la concurrence. Une concertation est ouverte pour une adaptation du système par ordonnance.

## **23/7 Les rémunérations dans la fonction publique territoriale**

D'après une [note de l'Insee](#), la rémunération moyenne dans la fonction publique territoriale en 2017 est de 1944€ en augmentation de 1% en euros constants, soit 1843€ dans les communes, 2159€ dans les départements et 2078€ dans les régions. La rémunération nette des personnes en place (en 2016 et 2017 chez le même employeur avec la même quotité de travail) s'accroît de 1,8%. La

rémunération des femmes est de 9,8% inférieure à celle des hommes, écart réduit à 4,9% à caractéristiques identiques des postes.

## **25/7 Transformation de l'action publique : deux décrets**

Un [décret](#) n°2019-760 du 24 juillet 2019 relatif aux secrétaires généraux des ministères et à la transformation des administrations centrales est publié au JORF du 25 juillet 2019, texte n°2. Pour faciliter la réorganisation des administrations centrales, il confie aux secrétaires généraux la gestion des emplois supérieurs. Avant le 31 décembre 2019, chaque ministre doit identifier, sur le rapport du secrétaire général, les adaptations à apporter à l'organisation de l'administration centrale pour faciliter la conduite de projets et supprimer les fonctions redondantes. Un autre [décret](#) n°2019-769 du 24 juillet 2019, publié au JORF du 25 juillet 2019, crée le comité interministériel régional de la transformation des services publics qui résulte d'une réunion du comité de l'action régionale auquel sont adjoints les responsables régionaux d'établissements publics nationaux. Le Comité délibère sur les projets significatifs de réorganisation des administrations et donne un avis sur les projets des établissements publics sur le territoire régional.

## **EUROPE**

### **1/7 : Nouveau système européen de règlement des différends fiscaux**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 s'applique un nouveau [système européen de règlement des différends en matière fiscale](#) entre les États membres. Dans le cadre des conventions d'élimination des doubles impositions, un système de procédure amiable sera prévu. En cas d'échec le contribuable pourra saisir une Commission consultative composée de trois membres indépendants désignés par les États membres

### **2/7 La procédure de déficit excessif pour l'Italie n'est plus justifiée**

À l'occasion du [paquet de printemps](#) du semestre européen, La Commission européenne avait [recommandé mercredi](#) 5 juin d'ouvrir une [procédure](#) pour déficit excessif (PDE) contre l'Italie en raison de son énorme dette, largement en dehors des clous européens et que la coalition populiste au pouvoir pourrait

encore aggraver. La Commission [considère désormais](#) que l'ouverture d'une telle procédure n'est plus justifiée.

#### **9/7 Budget de l'UE pour 2019: Mesures d'urgence pour un Brexit sans accord**

Le Conseil a adopté ce jour des [mesures d'urgence](#) concernant l'exécution et le financement du budget de l'UE pour 2019 en cas de Brexit sans accord. Le Parlement européen avait donné son approbation à ce cadre d'urgence le 17 avril 2019. Ces mesures permettront à l'UE de continuer à effectuer des paiements aux bénéficiaires du Royaume-Uni pour les contrats signés et les décisions prises avant la date du retrait, aussi longtemps que le Royaume-Uni continue de verser sa contribution fixée dans le budget de l'UE pour 2019.

#### **9/7 Politiques économiques: recommandations par pays 2019**

Le 9 juillet 2019, le Conseil a adopté ses [recommandations](#) 2019 et ses avis sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres. Il a notamment recommandé à l'Italie de « garantir une réduction nominale des dépenses publiques primaires nettes de 0,1% en 2020, ce qui correspond à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB; utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du taux de la dette publique; à alléger la fiscalité du travail » et de façon générale de lutter contre le travail au noir.

#### **10/7 Budget européen 2020 : le Conseil adopte sa position**

En attendant son adoption formelle par le Conseil ECOFIN, les ambassadeurs nationaux réunis ont préparé la [position du Conseil](#) sur le budget européen de l'an prochain. Il comprend un montant d'engagement pour 166.8 milliards d'euros et un montant de paiement de 153.1 milliards d'euros, soit, comparé à 2019, une augmentation respective de 0.6% et de 3.3%.

#### **10/7 Prévisions économiques: les perspectives de croissance assombries**

La Commission européenne a [légèrement révisé ses prévisions de croissance](#) du PIB de la zone euro. En 2019, ils restent inchangés à 1,2 %, tandis que les prévisions pour 2020 ont été revues légèrement à la baisse, à 1,4 %, en raison du rythme plus modéré de la croissance attendu pour le restant de cette année (prévisions de printemps: 1,5 %). Si le premier trimestre 2019 a été meilleur que prévu, les perspectives à court terme sont assombries par des facteurs extérieurs : les tensions commerciales et d'importantes incertitudes politiques. Ces facteurs pèsent notamment sur la confiance du secteur manufacturier.

### **16/7 Rapport de la Cour des comptes sur la TVA électronique**

Selon un [nouveau rapport](#) de la Cour des comptes européenne, la perception des montants corrects de TVA et de droits de douane sur les opérations de commerce électronique reste problématique à bien des égards.

### **17 et 19/7 Eurostat : inflation, déficits et dettes publics au sein de l'UE**

Eurostat a publié plusieurs statistiques. En juin 2019, le [taux d'inflation](#) annuel en hausse à 1,3% dans la zone euro, reste stable à 1,6% dans l'ensemble de l'UE. Au premier trimestre 2019 le [déficit public](#), corrigé des variations saisonnières, de la zone euro est en baisse à 0,5% du PIB et en baisse à 0,6% du PIB dans l'UE à 28. Quant au ratio de la [dette publique](#) par rapport au PIB par rapport au quatrième trimestre 2018, il est en hausse à 85,9% du PIB dans la zone euro et à 80,7% du PIB dans l'UE à 28.

### **24/7 La gouvernance de l'instrument de convergence et de compétitivité**

Dans le cadre de la [proposition](#) présentée ce 24 juillet par la Commission, le Conseil fixerait chaque année, à la suite des discussions menées au sein de l'Eurogroupe, des orientations stratégiques sur les priorités en matière de réformes et d'investissements pour la zone euro dans son ensemble. Dans un deuxième temps, le Conseil adopterait une recommandation, comportant des orientations par pays adressées à chaque État membre de la zone euro, concernant les réformes et les investissements qui seront soutenus au titre de l'instrument budgétaire.

### **25/7 Politique accommodante de la BCE annoncée**

En raison des faiblesses de la croissance européenne, la Banque centrale européenne [prépare une baisse](#) des taux d'intérêts, déjà historiquement bas. En annonçant à l'issue du conseil des gouverneurs du 25 juillet, le [maintien des taux actuels](#), le président Draghi a expliqué dans sa [conférence de presse](#) que le rachat net d'actifs était à l'étude.

### **25/7 Procédures d'infraction fiscale**

La Commission a présenté plusieurs procédures d'infraction qu'elle a ouvertes devant la Cour de justice de l'Union : règles de TVA relatives aux producteurs agricoles non appliquées par [l'Allemagne](#) ; abattements fiscaux illégaux dans le secteur des yachts en [Italie et à Chypre](#) ; traitement des investissements immobiliers à l'étranger par la [Belgique](#).

### **26/7 Aides d'État: autorisation du soutien à l'éolien offshore**

La Commission a [autorisé](#) des mesures de soutien en faveur de six parcs éoliens offshore en France.



### **30/7 La Cour de Karlsruhe toujours réticente au rachat de dettes par la BCE**

Une [nouvelle fois](#), La Cour constitutionnelle allemande a réitéré mardi 30 juillet ses [réserves](#) face à au dispositif de la Banque centrale européenne de rachat des dettes destiné à soutenir la croissance et l'inflation en zone euro, dispositif déjà validé par la Cour de justice européenne.

## **INTERNATIONAL**

### **2/7 Une monnaie unique, l'éco, pour l'Afrique de l'Ouest**

Lors d'une [réunion](#) tenue à Abuja (capitale du Nigéria), pour la 55<sup>e</sup> session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), l'objectif de lancer en 2020 « Eco », future monnaie unique, qui remplacerait le Franc CFA pour les pays concernés, a été maintenu.

### **3/7 « Libra » : mise en garde du Congrès américain**

Le Congrès américain, procédant à plusieurs auditions, a officiellement [demandé](#) au groupe Facebook de freiner son projet annoncé le 18 juin de nouvelle « cryptomonnaie », dénommée Libra, le temps qu'il puisse se prononcer.

### **18/7 G7 Finances : Libra et taxe GAFA**

Lors d'une [réunion à Chantilly](#) les ministres des finances du G7 ont critiqué le Libra annoncé par Facebook et se sont affronté sur la « taxe GAFA » adoptée par la France.

### **22/7 Accord sur le relèvement du plafond de la dette fédérale américaine**

La présidence américaine et les dirigeants du Congrès se sont entendus lundi 22 juillet pour [prolonger de deux ans](#) les règles encadrant le plafond d'endettement et les dépenses fédérales, évitant ainsi que les États-Unis se retrouvent en situation de défaut mais ouvrant la voie à une hausse du déficit et de la dette.

### **31/7 La FED baisse ses taux pour la première fois depuis 11 ans**

[Comme attendu après les nouvelles critiques de la présidence](#), la Banque centrale américaine a [baissé ses taux d'intérêt](#) pour la première fois en onze ans, d'un quart de point (les taux au jour le jour se situent donc désormais entre

2,25% et 2,50%), pas assez cependant pour faire cesser les critiques de Donald Trump, [faisant craindre](#) pour l'indépendance de l'institution.

*Aurélien BAUDU (fiscalité et procédure fiscale), Fabrice BIN (europe, international), Jean-François CALMETTE (budget de l'Etat et des opérateurs), Matthieu HOUSER (finances locales), Michel LE CLAINCHE (comptabilité publique, management public, coordination), Yves TERRASSE (finances sociales).*

***Retrouver l'intégralité des REPÈRES d'actualité des finances et de la gestion publiques depuis 2015, le « best of » de l'année 2018 et la chronique mensuelle sur [www.gestionfinancespubliques.info](http://www.gestionfinancespubliques.info)***